

# Directives relatives à l'épreuve pratique d'enseignement

## Entraîneur\* de condition physique Swiss Olympic

Formation des entraîneurs Suisse

Version 1, 05.08.2019

### Sommaire

Entraîneur* de condition physique Swiss Olympic	1
1. But de l'épreuve pratique d'enseignement	2
2. Déroulement de l'épreuve	2
2.1 Contexte	2
2.2 Déroulement	2
3. Evaluation de l'épreuve	2
3.1 Grille d'évaluation	3
3.2 Barème	3
3.3 Confidentialité	3

\* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

# 1. But de l'épreuve pratique d'enseignement

L'épreuve pratique d'enseignement fait partie du contrôle des compétences qui conduit à l'obtention du certificat d'entraîneur de condition physique Swiss Olympic.

Elle permet de s'assurer que les entraîneurs de condition physique Swiss Olympic sont capables, aux niveaux du sport de performance et du sport d'élite,

- de planifier et de réaliser une unité d'entraînement judicieuse à partir d'un screening de l'athlète (anamnèse).

L'épreuve pratique se focalise sur les compétences d'enseignement des candidats. Celles-ci relèvent des domaines suivants:

- analyser et planifier
- préparer et mettre en pratique
- évaluer et adapter

## 2. Déroulement de l'épreuve

### 2.1 Contexte

Il est demandé au candidat d'enseigner une unité d'entraînement de la condition physique à une personne choisie par la direction de l'examen (athlète, étudiant, etc.).

La séquence d'enseignement dure 30 minutes. Le candidat dispose de 30 minutes pour la planifier.

### 2.2 Déroulement

L'épreuve se déroule de la manière suivante:

#### 1. Préparation de la séquence d'enseignement

Durée: 30 minutes

Tous les documents peuvent être consultés pour préparer cette séquence (open book).

Le candidat dispose du matériel suivant:

- chevalet de conférence
- papier
- feutres

#### 2. Réalisation de la séquence d'enseignement

Durée: 30 minutes

La séquence d'enseignement s'adresse à une personne désignée par la direction de l'examen. Un expert au moins y assiste.

Les experts établissent le procès-verbal de la séquence d'enseignement et peuvent poser des questions de compréhension durant celle-ci.

## 3. Evaluation de l'épreuve

La grille suivante sert de base à l'évaluation.

### 3.1 Grille d'évaluation

Les aspects suivants de la séquence d'enseignement sont évalués:

- Compétence méthodologique  
*Diversité, variété, pertinence du choix de la méthode/des mesures d'entraînement*  
Nombre maximal de points: 20
- Compétence technique  
*Montrer, corriger, donner des instructions*  
Nombre maximal de points: 15
- Compétence organisationnelle  
*Préparation, gestion du temps, déroulement, instructions*  
Nombre maximal de points: 10
- Compétence de communication  
*Clarté, langue et élocution, volume de la voix, langage non verbal*  
Nombre maximal de points: 5

### 3.2 Barème

L'échelle de notes suivante est appliquée:

- Note 6: très bien, sur le plan tant de la qualité que de la quantité
- Note 5: bien
- Note 4: répond aux exigences minimales
- Note 3: faible, incomplet
- Note 2: très faible
- Note 1: inutilisable ou non réalisé

(Les demi-notes sont autorisées.)

### 3.3 Confidentialité

La direction de l'examen traite confidentiellement les notes qui ont été prises sur l'épreuve pratique d'enseignement.